

## Primes soignants

À laurent.provot@franceaf.fr



**Cécile Untermaier**

Députée de Saône-et-Loire

*Commission des Lois Constitutionnelles,  
de la législation et de l'administration générale  
de la République  
Membre du bureau  
Présidente du Groupe d'amitié France-Finlande*

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courriel en date du 18 avril dernier, attirant mon attention sur la situation des accueillants familiaux, et je vous en remercie.

Le ministre de la santé a annoncé que tous les agents travaillant à l'hôpital dans la trentaine de départements les plus touchés par l'épidémie recevront une prime de 1500€, versée quel que soit le statut ou le métier considéré. Internes, agents de service, infirmiers, médecins : tous ont formé un collectif dont l'effort doit être reconnu et valorisé. Dans les autres départements, les agents ayant travaillé dans les services COVID+ des 108 hôpitaux de référence percevront également la prime de 1500€. Les agents des autres services percevront une prime de 500€.

Ainsi, seul l'ensemble des agents hospitaliers se verront reconnus par cette prime exceptionnelle, car partout le virus a eu des impacts sur leur travail et leur organisation. Les personnels des établissements de santé privés à but lucratif ou non, seront également concernés, et des contacts seront pris avec leurs fédérations pour arrêter avec elles les modalités de versement de la prime. Le partenariat entre établissements publics et privés sans doute trop tardif, a néanmoins été crucial pour faire face à cette crise, comme l'ont témoigné les organisations mises en place notamment en Grand Est et en Île de France.

Enfin, le Gouvernement souhaite également qu'une prime exceptionnelle soit versée aux professionnels du médico-social, et notamment des EHPAD, qui prennent en charge les populations parmi les plus vulnérables face à cette épidémie. Un protocole d'accord devrait être passé, dans les jours qui viennent, avec les collectivités locales sur ce sujet.

Conscient des attentes légitimes des soignants sur les conditions de travail à l'hôpital, et en maison de retraite, le ministre des Solidarités et de la Santé a tenu à rappeler que cette prime exceptionnelle serait suivie, après la crise, d'une réflexion indispensable et concertée sur la revalorisation des métiers de la santé et de l'aide aux personnes âgées. C'est en effet nécessaire et à juste titre attendu.

Cette prime ne concerne donc pas malheureusement pour le moment selon les choix faits par le Gouvernement, les soignants libéraux et les accueillants familiaux. Elle ne concerne pas non plus les auxiliaires de vie qui sont aussi en contact avec des personnes fragiles. Nous l'avons signalé à plusieurs reprises et rappelé qu'il fallait inclure l'ensemble des personnels qui travaillent auprès des malades ou de nos anciens hors des murs d'un hôpital ou d'une maison de retraite.

Je sais l'engagement de professions telles que celles des infirmiers, des accueillants familiaux ou des auxiliaires de vie et les risques pris dans les soins, l'accueil ou l'aide à domicile, ainsi apportés. Je sais aussi que des personnes décèdent du coronavirus 19, pas seulement à l'hôpital ou dans des EPHAD et qu'on n'en dit rien. Pourtant des professionnels étaient à leur chevet. Je tiens à dire ma reconnaissance à toutes celles et ceux qui ont dans la solidarité et la responsabilité poursuivi leur mission. Il faudra bien prochainement qu'on reparle de cet état de fait et de son injustice.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



**Cécile UNTERMAIER**

Députée de la 4<sup>ème</sup> circonscription de Saône-et-Loire

Permanence parlementaire  
9, rue des Dôdanes  
71500 LOUHANS  
Tel : 03.85.75.76.77

- image001.jpg (17 KB)
- image002.png (134 KB)